

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du jeudi 16 novembre 2023

Présidente : Mme DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON - MADIOT – PRETOT - RICCI

DOSSIER 61 : REPRISE

TRAVES 2 – VESOUL AFM du 12/11/2023 en Départemental 4 groupe C, (score : 2 – 0).

Match arrêté définitivement par l'arbitre de la rencontre à la 87^{ème} minute, sur le score 2 à 0.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre,

Après avoir pris connaissance des courriels adressés par le secrétariat du District en date du 13 novembre 2023 aux clubs de Traves et Vesoul AFM, demandant des informations écrites avant le mercredi 15 novembre 2023 à 12H00.

Après avoir pris connaissance du courriel réponse en date du 14 novembre 2023 du club de Traves,

Après avoir pris connaissance du courriel réponse en date du 16 novembre 2023 du club de Vesoul AFM,

Attendu qu'après un fait de jeu, l'équipe de Vesoul AFM n'a pas voulu reprendre la rencontre, a abandonné le terrain en signe de contestation suite à la validation du 2^{ème} but de l'équipe de Traves par l'arbitre, et comptait moins de 8 joueurs sur le terrain, ne permettant pas ainsi conformément aux lois du jeu de donner le coup d'envoi suite au deuxième but inscrit,

Par ces motifs,

La Commission donne match perdu par pénalité moins 1 point (- 1 point) à VESOUL AFM, pour en porter le bénéfice à TRAVES 2, score : TRAVES 2 = 2 – VESOUL AFM = 0.

Amende : 75€ à Vesoul AFM.

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.